



AR Prefecture

REPUBLICQUE FRANCAISE

PEILLE 000912-20260420-2026_61-DE
Recu le 23/04/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 20 avril 2026

Ville de Peille

**Département des
Alpes-Maritimes**

**Arrondissement
de Nice**

**Délibération
n°2026_61**

L'an deux mille vingt-six et le vingt avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de PEILLE, régulièrement convoqué le quatorze avril deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique en nombre prescrit par la loi, dans l'Hôtel de Ville de PEILLE, sous la présidence de Monsieur Cyril PIAZZA, Maire.

Présents : M. Cyril PIAZZA, Maire; M. Serge CASTAN, Mme Béatrice ELLUL, M. Bernard GIRAUD, Mme Christiane DELAIRE, M. François ALZIARI, Adjoint; Mme Michelle NOERO, Mme Myriam ALEXANDRE, Mme Claire JAKOBSEN, M. Matthieu DURBANO, Mme Julia RANGON, M. Florian LEGOFF, Mme Nicole OUDINOT, Mme Emilie ROSSI PLAZA, M. Damien SCANDOLA, Conseillers Municipaux.

**Nombre de conseillers
en exercice : 19**

Ont donné procuration :

M. Fabien ABBA, Conseiller Municipal à M. Serge CASTAN, Adjoint au Maire

**Nombre de présents :
15**

M. Adrien ARSENTO, Conseiller Municipal à Mme Christiane DELAIRE, Adjointe au Maire

**Nombre de votants :
18**

M. Christophe LERICHE, Conseiller Municipal à M. Damien SCANDOLA, Conseiller Municipal

Absente / Excusée : Mme Anaïs JANEL, Conseillère Municipale

Secrétaire de séance : Mme Nicole OUDINOT, Conseillère Municipale

Objet de la délibération : Bilan annuel des acquisitions et des cessions immobilières pour l'année 2025

Conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal est appelé à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune de Peille sur son territoire pendant l'exercice budgétaire de l'année 2025 retracé par le compte financier unique auquel ce bilan sera annexé.

Les acquisitions réalisées pendant l'année 2025 sont les suivantes :

- Acquisition de parcelles de terrain à VICAT pour un montant de 9 096€
- Acquisition d'un garage à Mme DAVID pour un montant de 49 500€

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :
- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives.

AR Prefecture

006-210600912-20260420-2026_61-DE
Reçu le 23/04/2026

- Acquisition d'une parcelle de terrain à Mme GALLAND et à M. PASSADESCO pour un montant de 10 000€

Montant total des acquisitions immobilières : 68 596€

- Pas de cession immobilière

Montant total des cessions immobilières : 0€

De ce bilan ainsi établi, il résulte que la politique immobilière de la commune de Peille est en cohérence avec les objectifs fixés pour l'année 2025.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve le bilan annuel des acquisitions et des cessions immobilières pour l'année 2025.

Fait et délibéré en séance le 20 avril 2026

La secrétaire de séance,
Nicole OUDINOT

Le Maire,
Cyril PIAZZA



La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :
- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives.